

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AJACCIO

--ooOoo--

L'An Deux Mille Onze, le Lundi 19 Décembre à 18 Heures, le Conseil Municipal de la Ville d'AJACCIO, légalement convoqué le 13 Décembre, conformément à l'article L2121-17 du C.G.C.T, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. le Maire, Simon RENUCCI.

Etaient présents :

MM. LUCIANI, CERVETTI, DIGIACOMI, PIERI, PANTALONI, Mme LUCIANI, Mme MORACCHINI, M. CASASOPRANA, Mme RISTERUCCI, M. GABRIELLI, Mme PASQUALAGGI, Adjoint au Maire.

MM. PARODIN, VITALI, M. MARY, Mme PEREZ, Mme POLI, Mme JOLY, M. AMIDEI, Mme SUSINI, M. BERNARDI, Mme FIESCHI DI GRAZIA, M COMBARET, Mme CURCIO, MM. TOMI, BARTOLI, Mme TOMI, M. D'ORAZIO, Mme GUERRINI, Conseillers Municipaux.

Avait donné pouvoir de voter respectivement en leur nom :

Mme GUIDICELLI	à	M. LUCIANI
Mme DEBROAS	à	M. CERVETTI
M. BASTELICA	à	Mme POLI
M. ZUCCARELLI	à	M. PIERI
Mme FERRI-PISANI	à	Mme PASQUALAGGI
Mme SAMPIERI	à	M. CASASOPRANA
M. MARCANGELI	à	Mme GUERRINI

Etaient absents :

Mme MOUSNY-PANTALACCI, Mme PIMENOFF, Mme SUSINI-BIAGGI, Mme PASTINI, M. RUAULT, M. SBRAGGIA, M. CORTEY, Mme OTTAVI-BURESI, M. LAUDATO, Conseillers Municipaux.

Nombre de membres composant l'Assemblée :	45
Nombre de membres en exercice :	45
Nombre de membres présents :	29
Quorum :	23

Le quorum étant atteint, M. D'ORAZIO est désigné en qualité de Secrétaire de séance.

Séance du Lundi 19 Décembre 2011

Délibération N°2011 / 327

Programme d'acquisition de logiciels informatiques de la Ville d'Ajaccio pour l'année 2011.

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée :

Dans le cadre de ses activités, la ville d'Ajaccio continue son entreprise de modernisation des services, et pour cela, a prévu d'acquérir un certain nombre de logiciels ,qui devraient lui permettre d'optimiser son action tant en régie ,qu' auprès du public.

**Le Programme d'acquisition de logiciels informatiques de la ville d'Ajaccio
Pour l'année 2011 est le suivant :**

Désignation	Montant HT
Module Gestion Electronique de Documents(GED)	25 608,00 €
Module Extranet Fournisseur	14 965,00 €
Module Cadrage Budgétaire	7 733,00 €
Module Immobilisation Mode Web	15 758,00 €
Module Interface Dette avec Finance Active	2 060,00 €
Module Maelis Mode Web	5 660,00 €
TOTAL	71 784,00 €

Il est proposé au conseil municipal pour le financement de ce programme, de solliciter des subventions auprès du Conseil Général de la Corse du Sud.

Le plan de financement s'établirait ainsi qu'il suit :

Montant de l'opération 71 784.00 € HT.

Participation CG 2A (35 % du montant HT) 25 124.40 € HT.

Part communale (65 % du montant HT) 46 659.60 € HT.

CONSIDERANT que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget 2011:

EN INVESTISSEMENT :

En Dépenses :

Chapitre 20, Article 205, Fonction 020.

En Recettes :

Chapitre 13, Article 1323.

IL EST DEMANDE AU CONSEIL MUNICIPAL :

- D'approuver le présent programme d'acquisition de matériels et logiciels informatiques de la ville d'Ajaccio pour l'année 2011.
- D'adopter le plan de financement de l'opération,
- D'autoriser, Monsieur le Maire, à solliciter les subventions auprès des collectivités locales.

LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL VOUDRONT BIEN EN DELIBERER.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,
ouï l'exposé de Madame Nathalie RISTERUCCI, Adjointe déléguée,
et après en avoir délibéré,**

Vu La Loi 82.213 du 2 Mars 1982 modifiée portant droit et liberté des Communes,
Vu La Loi 83.663 du 22 Juillet 1983 complétant la Loi 86.8 du 7 Janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre les Communes, les Départements, les Régions et l'Etat,
Vu La Loi du 19 Août 1986 portant dispositions diverses relatives aux Collectivités Territoriales,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Après avis favorable de la commission municipale compétente en date du 16 décembre 2011.

APPROUVE

A l'unanimité de ses membres présents ou représentés,

Le programme d'acquisition de matériels et logiciels informatiques de la ville d'Ajaccio pour l'année 2011, tel qu'exposé ci-dessus.

ADOPTE

Le plan de financement relatif au programme d'acquisition de logiciels informatiques de la ville d'Ajaccio pour l'année 2011 qui s'établit comme suit :

Financeurs	CONSEIL GENERAL	VILLE D'AJACCIO
Montant participation	25 124.40 € HT	46 659.60 € HT
TOTAL 71 784 € HT		

AUTORISE Monsieur le MAIRE

A solliciter les subventions auprès du Conseil Général de la Corse du Sud.

DIT

Que les crédits nécessaires à la réalisation de ce programme sont inscrits au Budget 2011.

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Ville et d'un affichage en Mairie

.....
Fait à AJACCIO, les jour, mois et an que dessus.

(Suivent les signatures)

POUR EXTRAIT CONFORME

LE DEPUTE-MAIRE,

Simon RENUCCI